



**BURKINA FASO**

MIPER / BF N° 05 276 /RP/ac

New York, SEP 3 0 2005

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies, présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties de la Cour Pénale Internationale et, se référant à sa note ICC-ASP/4/S/4 du 18 avril 2005, a l'honneur de présenter la candidature de Madame Haridiata DAKOURE, à l'élection des Juges à la Cour Pénale Internationale, au titre de la liste A.

Le Gouvernement du Burkina Faso, en recommandant cette candidature, s'appuie sur la haute tenue morale, la compétence et les vertus d'intégrité et d'impartialité de l'intéressée qu'atteste sa longue et riche carrière de Magistrat ; toutes qualités qui sont consignées dans le document de motivation, ci-joint.

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies saurait donc gré à l'Assemblée des Etats parties de la Cour Pénale Internationale, de la bienveillance et de la sollicitude qu'elle voudra bien accorder à la présente requête et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.



**Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties  
Cour Pénale Internationale  
Maanweg 174  
2516 AB, La Haye  
Pays-Bas  
Fax : +31 70 515 85 55**